



# **Parcours patients**

# **Injection de toxine**

# **botulique**

# Votre prise en charge médicale

**Votre ophtalmologiste vous a prescrit des injections de toxine botulique pour traiter l'affection ophtalmologique dont vous souffrez.**

- Le jour venu, dès votre arrivée au CHNO, vous rendre directement à la salle de soins du Centre des consultations d'ophtalmologie (Niveau 0 - Aile A),
- L'injection de toxine botulique va se dérouler dans une salle équipée pour cet usage,
- A votre sortie, un compte rendu d'injection vous sera remis,
- Apporter et signer le document d'information patient remis lors de votre consultation : les injections de toxine botulique dans le cadre des traitements pour les dystonies faciales.

## Recommandations après l'injection

- Ne pas frotter les yeux ni le ou les sites d'injection,
- Vous pouvez ressentir de manière transitoire : des larmoiements, une vision trouble, une sensation de fatigue,
- Les effets de l'injection seront perceptibles pendant deux à quatre mois ; en cas de besoin, rappeler le **01 40 02 12 41** ou adresser un email à : [toxinebotulique@15-20.fr](mailto:toxinebotulique@15-20.fr) pour prendre un rendez-vous anticipé.

**En cas de problème :**

**contacter les urgences du CHNO des Quinze-Vingts**

**au 01 40 02 16 80 ou 01 40 02 16 81**

# Votre prise en charge administrative

## Lors de la première prescription d'injection de toxine botulique

**Une injection de toxine botulique vient de vous être prescrite. Cet acte est pratiqué dans le cadre d'un séjour hospitalier, aussi, vous allez être amené(e) à entreprendre les démarches d'admission, aux guichets situés dans le hall d'accueil.**

### ▪ **La prise de rendez-vous :**

Nous vous remercions de vous présenter au poste de soins du centre des consultations d'ophtalmologie où un(e) infirmier(e) vous proposera d'arrêter la date de votre séjour au cours duquel l'injection prescrite sera pratiquée.

### ▪ **Votre admission :**

Ces documents seront nécessaires à la constitution de votre dossier :

- votre carte vitale ou attestation d'ouverture de droits en cours de validité,
- votre carte de mutuelle ou d'organisme complémentaire de santé,
- un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour...),
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture énergétique, facture téléphonique...).

### ▪ **Votre prise en charge :**

- Si vous êtes pris(e) en charge au titre d'une affection de longue durée par l'Assurance maladie (dit 100%), vous n'aurez aucun reste à charge, une fois les démarches effectuées ;
- Dans les autres situations, votre séjour est pris en charge à 80% par l'Assurance Maladie : la partie dite « tiers payant » correspondant à 20% du séjour est couvert par l'organisme complémentaire de santé ou la mutuelle, si vous en disposez ;
- Si vous n'êtes pas affilié à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé, le montant restant à votre charge s'élève à 270,60 € (tarif 2017).

# Votre prise en charge administrative

Lors des prescriptions suivantes

- **Plusieurs injections de toxine botulique vous sont prescrites au cours de la même année civile :**

Nous vous remercions de vous présenter au bureau des entrées avant chacun de vos rendez-vous afin que la demande de prise en charge auprès des organismes sociaux dont vous dépendez puisse être réalisée.

- **Au début de chaque nouvelle année, nous vous remercions de bien vouloir vous présenter au bureau des entrées, guichets situés dans le hall de l'hôpital pour mettre à jour votre dossier muni(e) de tous vos justificatifs.**

- **Votre situation évolue au cours de l'année : vous changez d'état civil, de caisse de Sécurité sociale, de mutuelle ou organisme complémentaire, d'adresse...**

Merci de vous présenter au bureau des entrées, guichets situés dans le hall de l'hôpital pour mettre à jour votre dossier.

N'oubliez pas d'apporter les pièces justifiant de votre changement de situation.

## Contact et prise de rendez-vous

Tél : **01 40 02 12 41**

Email : [toxinebotulique@15-20.fr](mailto:toxinebotulique@15-20.fr)



CHNO des Quinze-Vingts  
28 rue de Charenton  
Paris 12<sup>ème</sup>  
[www.15-20.fr](http://www.15-20.fr)